



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 034-213401268-20240402-2024_043PISC-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2024-043

Réf : 7.10.2 -
Tarifs des
services publics

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

BALDACCHINO Thierry, BLANQUART Marie-Christine, CANOVAS Michel, FLORENTIN Fabrice, LACHAL Angeline, MECHE Florence, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, PUNA Marie, ROBINET Corinne, ROQUES Magali, SABATIER Jean-Claude, SZULAK Laurent,

Objet : Tarif Piscine
2024

Absents ayant donné procuration :

**ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)
BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)**

Date de
convocation :
27/03/2024

Date d'affichage :
27/03/2024

Absents : Mrs. BRAIL Patrick, GARRE Pierre, LACOUCHE Maxence, Mmes. DANIEL Nathalie, PEREZ Nathalie, VIDAL Lise.

Nombre de
conseillers en
exercice : 22

Mme Angeline GUYARD LACHAL a été élue secrétaire.

Présents : 14

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023-036 du 11 avril 2023 fixant les tarifs de la piscine municipale pour l'année 2024 :

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : ... 0

2023	Enfant ≤ 12 ans	Adulte
ENTREE	2.00 €	3.50 €
CARTE (10 entrées)	15.00 €	25.00 €

Monsieur le Maire souligne que les cartes (10 entrées) sont valables uniquement pour la saison et non remboursables.

Il propose pour l'année 2024 les tarifs suivants :

2024	Enfant ≤ 14 ans en 2024	Adulte
ENTREE à l'unité	2.00 €	3.50 €
Carte abonnements (10 entrées)	15.00 €	25.00 €
CARTE LAMALOUSIEN (10 entrées)	13.00 €	20.00 €

La carte « LAMALOUSIEN » sera délivrée sur présentation d'un justificatif de domicile et de la Carte Nationale d'Identité.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'application et les nouveaux tarifs piscine tels que ci-dessus présentés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la mise en place de la régie piscine saison 2024.

Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,

Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

Le Maire

